



Entraide et solidarité AF 447

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)

Maison des Associations, 76 rue Daguerre- BL 91 -75014 Paris

Tel : +33 6 78 64 79 69

Courriel : Entraideca@asso-af447.fr

Site Web : www.asso-af447.fr

Présidente : Danièle Lamy

Aujourd'hui : « la raison du plus fort ne fut pas la meilleure ».

Ainsi, après plus de 16 années de procédures aussi pénibles qu'indécentes pour la plupart, les magistrats de la cour d'appel de Paris ont fait mentir cette terrible sentence d'une brûlante actualité. Ils ont rendu une décision claire : les sociétés Airbus et Air France sont pleinement reconnues responsables et coupables de la tragédie survenue le 1^{er} juin 2009 entraînant le décès de 228 personnes.

La justice prend enfin en compte la douleur des familles face à un drame collectif d'une brutalité insoutenable.

C'est aussi un jugement qui, pour la première fois, condamne des multinationales aéronautiques et place la sécurité au-dessus de tout autre considération économique : ces prestigieuses sociétés ne pourront plus se dérober derrière leur suffisance et orgueil technologique : la justice veillera ! Une page s'est tournée.

À l'issue de la décision rendue par le tribunal en date du 21 mai 2026, nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude aux magistrats de la Cour ainsi qu'aux représentants du ministère public pour la qualité de leur écoute, la rigueur de leur analyse, la justesse de leur appréciation, leur courage et leur humanité.

Nous exprimons également notre vive reconnaissance à l'ensemble de nos conseillers techniques, dont l'engagement, la compétence et le soutien ont été essentiels tout au long de cette procédure. Leur professionnalisme et leur solidarité ont été une force précieuse dans ce parcours.

Enfin, nous adressons nos remerciements les plus chaleureux à nos avocats, Maîtres Jakubowicz et Busy, pour leur accompagnement attentif, leur disponibilité, leur expertise et leur détermination sans faille, qui ont largement contribué à cette issue favorable.

Dans ce concert de louanges, je ne saurai oublier les administrateurs et amis de l'association, les généreux donateurs pour leur fidélité et loyauté indéfectibles.

Nous, familles de victimes, nous nous tournons maintenant vers vous : société Airbus, compagnie Air France et vous adressons cette solennelle requête :

La Cour s'est prononcée. Les faits ont été jugés. Les responsabilités ont été établies. Il n'existe aujourd'hui aucune justification humaine, morale ou judiciaire à la poursuite de cette procédure. Persister dans cette voie reviendrait à faire le choix conscient de l'acharnement procédural, en parfaite connaissance de l'épuisement physique, psychologique et social des familles de victimes engendré par plus de 16 ans de contentieux. Une telle décision engagerait pleinement votre responsabilité morale, au-delà même de celle qui a été reconnue par les juges.

Renoncer à un pourvoi en cassation serait aujourd'hui le seul comportement compatible avec le respect de la décision rendue, avec la considération due aux victimes, et avec l'exigence minimale de responsabilité qui s'impose à toute partie déclarée coupable.

Monsieur Faury, représentant de la société Airbus, Madame Rigail, représentante de la société Air France, décideurs et condamnés, nous vous mettons face à ce choix, dont la portée dépasse largement le seul cadre juridique.

Pour votre image, pour celle des entreprises que vous dirigez, pour leur honneur retrouvé, renoncez à ce pourvoi afin de clore un passé semé de douloureuses et odieuses vicissitudes procédurales.

Vous en sortiriez grands.